

Label des villes fleuries

Grâce à sa démarche permanente en faveur de l'arbre, du fleurissement et de la biodiversité, la Ville de La Baule-Escoublac détient le label "Villes fleuries 4 fleurs" depuis 1988.



LA BAULE-ESCOUBLAC, Ville fleurie 4 fleurs

- > **1^{ère} fleur** en 1973
- > **4^e fleur** en 1988 (260 communes labellisées en France)
- > **FLEUR D'OR** en 2008 et 2014 (moins de 9 communes par an reçoivent ce prix en France). Cette distinction ne peut être renouvelée que tous les 6 ans. Elle récompense le caractère exceptionnel de la démarche de la ville en matière de qualité du cadre de vie.
- > **Prix national de l'arbre** en 2010



Ces distinctions récompensent les efforts de la municipalité en matière de qualité de vie et de valorisation du patrimoine végétal fleuri et paysager de la ville. Mais également, les efforts en termes de rénovation et propreté de la voirie, déplacements doux, gestion écologique des espaces verts, diminution des déchets, limitation de l'utilisation de l'eau (paillage), réglementation d'affichage et d'animations de la Ville (Marché aux fleurs)...

Le label ville fleurie est le label national de qualité de vie qui en 60 ans d'existence a considérablement évolué, pour prendre en compte de nombreux critères, faisant de lui un outil d'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie des citoyens



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

